

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 25 mars 2015 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

Sont présents : FROMONT Pascal, CHRISTOPHE Pierre, LAURENT Pierre, JOPS Ingrid, DEREGNAUCOURT Dany, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT Marie-Paule, SERGENT Olivier, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, BECART Delphyne, DEREGNAUCOURT Christelle, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, GEUNS Marie-Claude, LIBBRECHT Bernard, ABRAHAM Grégory

3 Absents excusés : BOUTRY Stéphane (procuration à DECARPENTERIE Danièle), ROSE Bertrand, (procuration à CHRISTOPHE Pierre,) LETIENNE Moïse (procuration à ABRAHAM Grégory)

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ **DELIBERATIONS**

1/ Vote du Budget primitif de la Commune pour 2015.

D.Deregnacourt, adjoint aux finances, présente et explique le projet du budget primitif 2015 de la commune.

Le budget 2015 fixe les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice en cours. D.Deregnacourt juge utile de rappeler que le vote d'un budget s'inscrit autour de 3 grands principes qui sont la transparence, la prudence et la sincérité. Le budget a été vu et analysé en détail en commission finances du 23 mars.

→ La Section de fonctionnement

Le choix a été fait de présenter un budget en suréquilibre, c'est à dire que les recettes sont supérieures aux dépenses.

✓ *Les recettes de fonctionnement*

Le budget primitif prévoit des recettes de fonctionnement de 2 212 781 euros avec un résultat reporté de 2014 de 150 000 euros.

Les recettes attendues de la fiscalité locale sont de 865 561 euros (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) en augmentation sur l'an dernier car une taxe sur les pylônes électriques y est intégrée depuis cette année.

Il a été décidé cette année de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Les dotations octroyées par l'Etat en compensation des charges transférées à la Commune s'élèvent à 745 060 euros. La dotation forfaitaire la plus importante s'élève à 404 000 euros en recul de 36 000 euros par rapport à l'an dernier.

Cette somme de 36 000 euros sera également défalquée de notre budget en 2016 et 2017 ce qui fera au total une baisse de dotation cumulée de 123 00 euros par an dès 2017.

Le solde des recettes de fonctionnement provient des produits et services fournis par la Commune 190 000 euros (frais de cantine notamment). Les produits des immeubles locatifs s'élèvent à 30 000 euros. A ces recettes, il faut rajouter la somme de 150 000 euros mis en réserve sur les résultats 2014.

✓ *Les dépenses de fonctionnement*

Elles se montent cette année à 2 061 781 euros, en baisse de 7 % par rapport à l'an dernier.

Le premier poste des dépenses de fonctionnement est constitué par les charges de personnel pour un montant de 900 000 euros en augmentation de 12 % car du personnel sous contrat-aidés a été embauché (le remboursement de l'Etat couvre à plus de 70 % cette augmentation). Au final, l'augmentation des frais de personnel n'est que de 5%.

Cette prévision prend en compte le personnel employé pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ainsi que celui recruté pour transformer l'ancienne garderie en une salle de conseil et une salle de mariage.

Il est précisé que ces 2 salles ont coûté 135 000 euros (matériel et personnel) en faisant réaliser les travaux par le personnel municipal au lieu des 400 000 euros prévus par le devis des prestataires.

Les charges à caractère général (dépenses courantes) sont elles en diminution de 7 %.

Parmi les autres charges de gestion, on relève les subventions aux Associations à hauteur de 100 000 euros, la contribution au service d'incendie pour 67 000 euros, les contributions aux divers organismes de regroupement se montent quant à elles à 93 000 euros. Les intérêts des emprunts s'élèvent à 91 506 euros.

→ La section d'investissement

✓ *Les recettes d'investissement*

Nous disposons du report 2014 soit 318 996 euros et des reports précédents pour 536 660 euros.

S'agissant des dotations et des fonds divers, il est prévu 89 000 euros cumulés de la taxe d'aménagement et du FC TVA.

Aucun emprunt n'est réalisé cette année.

✓ *Les dépenses d'investissement*

Le budget 2015 prévoit des dépenses d'investissement de 950 605 euros. Le remboursement des emprunts pour 126 992 euros est poursuivi.

Les autres dépenses d'investissement prévues ont pris en compte la plupart des propositions de la commission travaux à savoir :

- Travaux de voirie rue des Ramoniers	296 000 euros
- Bâtiments techniques	200 000 euros
- Achat d'un terrain près de la place et création d'un parking	47 000 euros
- Création d'un City Park	142 438 euros
- Enrobés rue de Lannay	24 171 euros
- Nouvelles lampes rues Basse et Ramoniers	13 800 euros
- Acquisition de 2 TBI pour l'école Léon Lambert	6 000 euros
- Divers matériels pour les services techniques, École et bibliothèque	27 000 euros

Le montant des subventions versées à chaque association dans le cadre du vote du budget est énoncé.(H.Lecerf, président de la Lyre coutichoise, quitte momentanément la salle du conseil et ne prend pas part à la discussion concernant le montant des subventions). Le total s'élève à 99 184 euros.

G.Abraham fait remarquer que l'association La lyre coutichoise reçoit une subvention de 8 420 euros avec laquelle ils achètent des instruments : pourquoi ne pas leur octroyer la somme de 5 000 euros et passer une somme d'environ 4 000 euros (pour cet achat d'instruments) en investissement au niveau de la commune pour pouvoir récupérer la TVA (15 ou 16 %).

D.Deregnacourt répond que cette proposition est à étudier. G.Abraham constate que la subvention à cette association a été fortement augmentée. D.Deregnacourt répond que c'était pour rémunérer l'intervention d'une personne de la Lyre qui intervient toute l'année scolaire dans le cadre des N.A.P.La commune ne pouvait pas rémunérer directement cette personne car cela sous-entendait une titularisation.

D.Deregnacourt termine cette présentation en concluant que le budget primitif 2015 a été réalisé prudemment (150 000 euros laissés en réserve en section de fonctionnement) mais il permet d'effectuer de nombreux investissements, tout en maintenant l'offre de service par la Commune et sans toucher aux taux des impôts locaux. Avec la baisse des dotations de l'Etat, les coutichois peuvent être certains que les élus et le personnel des services municipaux s'attachent à préserver le bon état des finances de la commune.

Le projet de Budget Primitif 2015 de la Commune s'établit comme suit :

- *Section de Fonctionnement : 2 212 781,00 € en recettes et 2 061 781,00 € en dépenses*
- *Section d'investissement : 950 605,17€ en dépenses et en recettes*

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015 est soumis au vote de la manière suivante :

- *Recettes : 2 212 781,00*
- *Dépenses : 2 061 781,00*

Totaux Section d'Investissement :

- *Recettes : 950 605,17*
- *Dépenses : 950 605,17*

Totaux Généraux :

- *Recettes : 3 163 386,17*
- *Dépenses : 3 012 386,17*

Vote 10/2015: 18 oui et 5 abstentions (D. Montois, A.Debarge, G Abraham, B.Librecht, M.Letienne)

M. Le maire remercie D.Deregnacourt et Marie -Odile Olivier pour leur travail concernant la présentation du budget primitif. D.Deregnacourt remercie quant à lui Ingrid Jobs pour la mise en place du diaporama.

2/ Adhésion au service commun « instruction des autorisations du droit des sols »

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'Etat mettra fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat (DDTM) dès lors que les communes appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus. Ainsi, l'Etat appelle les collectivités à assumer localement l'instruction des autorisations d'urbanisme. Les intercommunalités reprendront les dossiers mais une convention devra être signée entre la mairie concernée et la communauté de communes.

Ce service commun « instruction des autorisations du droit des sols » sera géré par la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Vote 11/2015: à l'unanimité 23 oui dont 3 procurations

3/ Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) : Programme 2015 rénovation extension de la Mairie.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de rénovation et d'extension de la Mairie, sur la commune de COUTICHES, - projet pour lequel le bureau d'architecte ARCASITE et le cabinet d'Etudes Techniques ont été retenus en tant que maître d'œuvre.

Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 479 100 € Hors Taxes soit 574 920 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet au titre de la D.E.T.R. 2015.

Le financement serait assuré comme suit :

<u>Montant Hors taxe de l'opération :</u>		479 100 €
Demande D.E.T.R.	40 %	191 640,00 €
Autofinancement	60 %	287 460,00 €

Vote 12/2015: à l'unanimité 23 oui dont 3 procurations

→DIVERS/TOUR DES COMMISSIONS

1/Le C.C.A.S :M.P Dhondt

Un ramassage de ferraille a eu lieu le 14 mars. Cette action a rapporté 1 733,40 euros. Les agriculteurs coutichois qui ont participé à cette action sont remerciés, ainsi que tous les bénévoles.

Un voyage gratuit est programmé pour les personnes de plus de 65 ans : visite de la distillerie de Houle suivie d'un repas spectacle.

2/Affaires agricoles : L.Rousseau

La commission environnement s'est réunie le 12 mars. Un tract de bonne conduite (heures de tonte les weekends et autres) sera distribué dans Coutiches.

Lors de la commission agricole, ont été évoqués les points suivants : le curage des fossés, la trame verte, la trame bleue, les chemins communaux et les carrières (pour lesquels il est prévu de donner un nom).

3/Communication :D.Bécart et I.Jobs

Les réunions de quartiers vont bientôt commencer. La 1 ère zone concernée est la « zone verte » (Route Nationale) dont la réunion aura lieu le 04 avril.

4/Fleurissement du village : C.Siros

Des plantations au jardin du souvenir ont été faites. Des nouvelles jardinières seront réalisées pour fleurir le village. Deux stèles ont été installées, l'une au jardin du souvenir et l'autre, au columbarium.

5/Ecole et cantine: C.Deregnacourt et M.Bendlewski

La commission cantine s'est réunie à plusieurs reprises pour proposer une réorganisation du service. Celle-ci a été mise en place à la rentrée de janvier. La commune a également investi dans l'achat de porte- manteaux pour les enfants de maternelle.

Concernant les N.A.P, une réflexion est actuellement menée pour une présentation de ce qu'ont été ces nouvelles activités pendant cette année.

Au niveau de l'école Lambert, l'achat de 2 V.P.I (vidéo projecteur interactif) est pratiquement finalisé. Une formation pour l'usage de ce nouvel outil technologique est prévue pour les enseignants.

6/Jeunesse et sports : A.Castelain

Le conseil des jeunes se réunit régulièrement et prépare actuellement une soirée ados qui aura lieu le 04 avril.

7/Travaux : P.Christophe

Une réunion « commerçants artisans » est prévue pour la mise aux normes des accès aux commerces pour les personnes à mobilité réduite.

8/Fêtes et cérémonie : D .Décarpenterie

Les dernières manifestations sont rappelées, à savoir : le spectacle interactif de Noël pur les enfants et la cérémonie des vœux du 16 janvier ; le prochain évènement est la chasse aux œufs du lundi 06 avril.

9/Divers:

-*P. Laurent* : Suite à l'incendie qui a eu lieu à la salle des fêtes, les travaux de rénovation auront lieu pendant les vacances de Pâques. (Les murs de la cuisine seront refaits ainsi que les plafonds, à l'intérieur).

-*A. Debarge* regrette que l'ensemble des membres du conseil n'ait pas été consulté pour le choix des noms des deux nouvelles salles. Dans un souci de parité, elle pense qu'un nom de dame de Coutiches aurait pu être également attribué à l'une des nouvelles salles.

M. Le Maire explique que cette décision a été prise en réunion d'adjoints.

La séance est levée à 21h30.